

COMMUNIQUE DE PRESSE ASSOCIATION CLARA SUR LES ENFANTS NES OU A NAITRE EN UKRAINE D'UNE GPA

Paris le 03/03/2022

Notre Association milite depuis 15 ans pour la défense des droits des enfants nés par GPA à l'étranger et a obtenu des décisions majeures ces dernières années grâce à leurs deux co-présidents qui mènent un combat pour les droits des enfants nés par GPA depuis 20 ans.

Aujourd'hui, nous déplorons ce qui arrive aux couples en cours de GPA en Ukraine qui nous appellent au secours. En conséquence, nous **sollicitons les pouvoirs publics français et les prions instamment d'agir avec humanité et de sauver les enfants nés ou à naître d'une GPA, leurs parents d'intention et leurs gestatrices.**

Notre association a toujours dissuadé les couples de se rendre dans ce pays car il ne remplit pas les conditions éthiques de la GPA (à savoir la transparence et le consentement libre et éclairé de chacun) et où les intermédiaires ne sont pas toujours honnêtes. **Mais nous estimons que les enfants sont innocents et nous ne pouvons pas nous désolidariser de leurs parents d'intention.** Donc, depuis plus de quinze ans nous aidons les couples qui se sont laissé bercer par les mensonges des cliniques et officines ukrainiennes ou russes sans scrupules à se sortir de situations dramatiques. Nous avons encore en tête ces familles coincées en Ukraine dans les années 2010 à qui l'on refusait un passeport français pour le retour de leur enfant. Nous pensons également à ces parents empêchés de se rendre en Ukraine en 2020 pour aller chercher leur enfant au motif des restrictions de voyage liées au Covid19. Pourtant sollicitées, les autorités ukrainiennes rejetèrent les demandes de dérogations de voyage pour motifs humanitaires, alors que d'autres pays mettaient en place rapidement ce type de solutions. La diplomatie française refusa également d'intervenir et le tribunal administratif ainsi que le conseil d'état déboutèrent les familles contestant cette position.

Il est regrettable qu'aucune leçon n'ait été tirée de ces expériences. Nous dénonçons au passage le rôle de ces intermédiaires sans scrupules qui mentent aux couples sur les réelles conditions de retour en France ou qui ne respectent aucune condition éthique. Est aussi en cause le rôle des référenceurs comme Google qui leur permettent de faire de la publicité promettant monts et merveilles aux couples, impunément. Aujourd'hui la guerre rend les situations encore plus dramatiques et la mise en œuvre de solutions pour y remédier devient encore plus difficile.

Notre association fera donc tout ce qui est en son pouvoir pour aider ces couples à pouvoir aller chercher leurs enfants et demande solennellement au gouvernement français de travailler conjointement avec les autorités ukrainiennes afin de faire rapatrier les couples et leurs enfants nés ou à naître par GPA. Ceci nécessite également de restaurer en Ukraine les procédures d'établissement de l'état civil pour les cas d'urgence comme ceux-ci.

Notre association rappelle au passage que la nouvelle loi de bioéthique modifiant les conditions de reconnaissance de la filiation des enfants nés par GPA, sensée faire un « contrôle » de ces pratiques, en réalité n'a fait que complexifier les choses et n'a pas du tout dissuadé les couples de se rendre dans ce type de pays, instables politiquement et économiquement peu fiables.

EN RESUME, NOUS DEMANDONS DONC AU GOUVERNEMENT FRANÇAIS :

DANS L'URGENCE DE TOUT METTRE EN ŒUVRE POUR QUE CES ENFANTS NE SOIENT PAS APATRIDES ET QU'EUX ET LEURS PARENTS D'INTENTION SOIENT RAPATRIÉS EN TOUTE SECURITE, OU ILS POURRONT BENEFICIER DE L'ETAT CIVIL FRANÇAIS DE LEURS PARENTS.

A très court terme, nous demandons **que le gouvernement français rétablisse les transcriptions intégrales pour tous les enfants nés par GPA à l'étranger**, et ce quel que soit leur pays de naissance. A terme, nous demandons que la GPA éthique soit légalisée en France, comme le plébiscitent 73% des Français selon le dernier sondage, afin d'éviter que les couples ne se précipitent dans des pays où prospèrent des intermédiaires sans scrupules, et que de tels drames humains ne se reproduisent.

Sylvie et Dominique MENNESSON

Co-présidents de L'Association CLARA

Co-auteurs du livre « Interdits d'Enfants, 20 ans après » aux éditions Fauves (2022)

<http://claradoc.gpa.free.fr>

Tél : 06 07 35 13 35